

MARS 2018

L'afrophobie en questions

**SPÉCIFICITÉS DU RACISME ANTI-NOIRS EN EUROPE:
PISTES DE RECOMMANDATIONS**

**Jacinthe Mazzocchetti
Carol Sacré**

UNE INITIATIVE SOUS LE PATRONAGE DE MADAME MARIE ARENA, DÉPUTÉE EUROPÉENNE



Résumé synthétique

Ce rapport présente les résultats du travail d'étude effectué autour de la problématique de l'afro-phobie en Europe à l'initiative de Madame Marie Arena, députée européenne.

Outre un travail de collecte de données livresques, de nombreuses rencontres ont été réalisées auprès des parties prenantes afin de préciser les enjeux de cette question.

Pour les acteurs associatifs, activistes, artistes, chercheurs, mandataires politiques, le racisme demeure une question abyssale, à laquelle chaque pays d'Europe doit faire face, et, le racisme anti-Noirs doit être appréhendé dans ses spécificités.

Quelles sont les singularités au sein des pays européens ? Quels sont les points communs, les questions transversales ? Quelles sont les lignes de forces qui se dégagent des expériences ? Que nous disent les citoyens européens ? Et finalement que faire ? Quelles sont les recommandations des parties prenantes issues de la société civile ?

Ce rapport propose un premier état des lieux, il identifie des enjeux et propose des pistes de recommandations issues d'échanges directs avec le terrain.

INTRODUCTION 4

MISE EN PERSPECTIVE PAR LA PROFESSEURE JACINTHE MAZZOCCHETTI 4

ETAT DES LIEUX 8

DE QUOI PARLONS-NOUS ? QUELS SONT LES ENJEUX ? 8

L'EUROPE DES AFRODESCENDANTS :
CITOYENNETE, HERITAGE COLONIAL ET CONTESTATION SOCIALE 12REPARATIONS, RESTITUTIONS, ET VIOLENCES POLICIERES :
QUE FAIRE ? QUELLES STRATEGIES ? 15LE RACISME INSTITUTIONNEL :
POURQUOI DECOLONISER LES INSTITUTIONS ? 18

PERSPECTIVE COMPARATIVE EUROPEENNE 20

POSITION DU COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME – CONSEIL DE L'EUROPE 22

PISTES DE RECOMMANDATIONS 24

QUE PEUT FAIRE L'EUROPE ? 24

Mise en perspective

PAR LA PROFESSEURE JACINTHE MAZZOCCHETTI

Les actes racistes ainsi que le racisme institutionnel sont aujourd'hui impossibles à ignorer. Bien que des études spécifiques sont à poursuivre et à encourager, des rapports nationaux¹ et internationaux² démontrent, chiffres à l'appui, l'ampleur des discriminations. Des études, davantage qualitatives, décrivent les effets dévastateurs pour les principaux concernés, mais aussi pour l'ensemble de la société, des formes contemporaines de racismes, dans leurs dimensions structurelles et ordinaires³.

Les échanges au cours de ce travail ont dégagé pour enjeux principaux :

- D'identifier le caractère spécifique du racisme anti-Noirs et des discriminations afférentes,
- De prendre la mesure de ses dimensions structurelles,
- D'interroger les raisons de la perpétuation de ce racisme malgré les constats, les textes juridiques, les initiatives, les rapports des parties prenantes ou des institutions, y compris européennes,
- De repenser, avec les acteurs concernés, les outils de lutte existants et le rôle des institutions européennes à cet égard.

Comment saisir dans toute leur complexité ces atteintes à l'humanité dont à la fois les institutions, les discours et les actes quotidiens sont imprégnés ?

Comment penser, décrire, nommer ce racisme spécifique ?

La notion d'afrophobie ici retenue énonce quelque chose de la peur de l'autre. La peur de ce que l'on ne connaît pas ou mal, de ce que l'on connaît au travers d'une histoire de propagande coloniale, mais aussi d'approches misérabilistes et/ou effrayantes d'un continent et de ses ressortissants : imaginaires éloignés des réalités historiques et contemporaines.

Le terme « afro » permet en outre d'englober largement les publics afrodescendants, même si les contours de ce groupe font débat et ne peuvent être définis une fois pour toutes.

C'est également le terme choisi par ENAR (European Network Against Racism) qui a déjà fourni un travail très important de documentations et de recommandations à ce propos au niveau européen : «Afrophia is a specific form of racism that refers to any act of violence or discrimination including racist speech, fuelled by historical abuses and negative stereotyping, and leading to the exclusion and dehumanisation of people of African descent. It can take many forms: dislike, bias, oppression, racism and structural and institutional discrimination, among others. Afrophia is the result of the social construction of race to which genetic and/or cultural specificities and stereotypes are attributed (racialisation). This constructed relationship is deeply embedded in the collective European imagination and continues to impact the lives of people of African descent and Black Europeans⁴».

Leur définition est très proche de celle du « racisme structurel ». Cette notion inclut, dans une approche davantage systémique, le racisme institutionnel et institutionnalisé, à la fois visible et invisible, ouvertement discriminatoire ainsi que celui du quotidien, inscrit dans les représentations, les discours et les pratiques ordinaires.

Cette notion permet également d'interroger les liens entre les « formes interactionnelles » et les « formes structurelles⁵ » du racisme, de resituer donc les actes du quotidien dans un contexte qui ne se réduit pas à l'histoire singulière et à la positionnalité d'un individu. En effet, la pénalisation des actes individuels, bien qu'indispensable et souvent loin d'être effective, n'a que peu d'incidences sur les racines profondes de cette altérisation discriminante des populations noires. De même, la réussite et la visibilité de certaines figures afrodescendantes ne signifient pas de facto une modification des rapports de forces et des inégalités structurelles⁶. Ainsi, cette notion nous autorise à penser « une forme de racisme caché qui continuerait de structurer l'ordre social, en dépit d'un contexte où l'égalité formelle est consacrée⁷ ».

Contrairement au concept de « racisme anti-noir », la notion de couleur, ne se retrouve pas dans la dénomination d'afrophobie. Il nous semble que les deux notions ont ici leur pertinence, combinant une réflexion sur les dimensions structurelles des atteintes subies par les personnes afrodescendantes en raison de leurs origines, mais aussi de leur couleur de peau. Il ne s'agit pas ici de réifier et de figer des appartenances, mais au contraire de saisir les processus de racialisation et leurs effets dans toute leur complexité.

Parvenir à nommer au plus juste ce dont il est question est très important. Prenant appui, mais également se distinguant, des travaux sur ou depuis les États-Unis, il est urgent de poursuivre la production d'analyses spécifiques dans la lignée de Wekker⁸, Hondius⁹, Small¹⁰..., sur la situation européenne en tant que telle.

Le rapport de l'Europe à l'Afrique et aux afrodescendants s'inscrit dans une histoire spécifique, faite, il est vrai, de la traite transatlantique, mais aussi, dans une autre proximité et temporalité, de l'histoire coloniale qui nous a co-construit comme celle de l'esclavage dans d'autres lieux. Cette histoire a une incidence sur les rapports géopolitiques et économiques passés et contemporains, sur les mouvements de populations anciens comme actuels, mais aussi sur les représentations de soi et des autres. Cette réflexion sur les spécificités européennes suppose d'engager des travaux en vue de produire des connaissances renouvelées, et, depuis d'autres positionnalités que celles des dominants, des histoires coloniales et migratoires, ainsi que à propos des Afropéens.

Comment les catégories sont-elles construites, comment se reproduisent-elles et à quoi servent-elles ?

Comme l'énonce Stuart Hall : « La question n'est pas de savoir si l'homme-en-général perçoit distinctement les groupes dotés de caractéristiques raciales ou ethniques différentes, mais bien plutôt de comprendre quelles sont les conditions spécifiques qui rendent cette forme de distinction socialement pertinente et historiquement active¹¹ ».

Le racisme tel que nous nous proposons de l'envisager se construit, s'établit, se perpétue à l'intersection des représentations (idéologies, images et imaginaires...), des discours (individuels comme institutionnels, officieux comme officiels...) et des creux de discours (silences, non-dits...), et, des pratiques sociales individuelles et collectives.

Dans cette dynamique, je voudrais insister sur le rôle des discours, en particulier, ceux des élites. En effet, « les préjugés socialement partagés sont produits et reproduits de façon collec-

tive et collaborative par les membres de groupes sociaux à travers les discours institutionnels dans les domaines de la politique, des médias, de l'éducation, du savoir et de l'entreprise¹²».

Discours qui, au cours de l'histoire, ont participé à construire les catégories qui permettaient et légitimaient les processus d'altérisation, de hiérarchisation, d'exploitation, mais aussi de déshumanisation et de destruction des « autres Noirs ».

Discours qui aujourd'hui continuent d'affirmer ou de réaffirmer des représentations racisées des « autres Noirs », perçus et traités comme des « en dehors » de l'histoire européenne et des sous-citoyens.

Discours qui continuent également, non plus à l'égard des citoyens afrodescendants, mais des nouveaux migrants de produire des images caricaturales misérabilistes et effrayantes de l'Afrique et de ses ressortissants.

Mis bout à bout, discours passés et contemporains à l'égard de l'Afrique, des afropéens et des diasporas africaines réaffirment et perpétuent des visions stéréotypées et hiérarchisées des populations noires.

Il s'agit donc bien de comprendre et de décrire le « rôle du racisme institutionnel dans la reproduction des Noirs, et ce sous l'angle des 'routines' d'altérisation et de ségrégation instituées par les majoritaires¹³», et d'analyser les discours notamment sur les scènes politiques, médiatiques et scolaires (via en autres la question des manuels), à propos de l'Europe (qui est le « nous » européen ?), de son histoire mais aussi des représentations de la diversité européenne.

Comment traiter les dimensions structurelles de l'afrophobie ?

Si des instruments juridiques existent, leur domaine d'action est bien souvent celui des rapports interpersonnels, omettant la dimension structurelle du racisme, cadre au sein duquel se déploient les atteintes faites aux personnes racisées.

De plus, il y a une importante différence entre l'existence des instruments juridiques et leur mise en application effective.

Comme le disait Stephen Small au cours d'un échange : **« Les lois quant aux questions de racisme, sont fortes sur le papier mais faibles en pratique ; tandis que les lois qui viennent limiter/entraver/empêcher les migrations et les luttes sont fortes sur le papier et fortes dans la pratique ».**

L'objectif est donc de questionner à la fois le racisme institutionnel, les discriminations à grande et à petite échelle, tout comme le racisme quotidien. Autant de violences, d'injustices, de blessures, d'atteintes aux droits des Afropéens.

Pour ce faire, il importe d'être à l'écoute non seulement des expériences vécues, mais aussi des expertises issues de recherches rigoureuses menées depuis diverses positionnalités, en priorité celles des Afropéens. Racisés ou pas, nous sommes tous concernés directement, mais différemment, par cette question. Car si le racisme est pour certains une expérience vécue, tandis que d'autres sont, au mieux, spectateurs ; une société où persistent et se reproduisent des inégalités et des violences en raison notamment des origines, du genre, de la religion, de la racialisation est, ou devrait, être le problème de chacun des membres de cette société. Nous en sommes tous, à différents égards et échelles, partie prenante.

Une société raciste a des effets sur les personnes racisées, et c'est bien là l'enjeu premier, mais aussi sur l'ensemble de ses membres dont les représentations, les regards, les discours et les actes sont influencés par ce contexte.

Albert Memmi dans son ouvrage, « Portrait du colonisé¹⁶ », nous donnait déjà des clefs de cette construction en miroir. Construction qui se perpétue dans le refus d'affronter l'histoire violente et en partie commune de l'Afrique et de l'Europe, dont les travers sur les plans individuels, institutionnels et politiques ne cessent de se reproduire.

Le racisme structurel envisagé comme système comporte différents niveaux et différentes dimensions, articulés les uns aux autres. Interroger le racisme anti-Noirs et l'Afropéanité, c'est aussi en vis-à-vis questionner la « blanchité », cet impensé implicitement associé à la citoyenneté si pas légitime, pour le moins d'évidence, celle qui ne questionne pas.

S'interroger sur les spécificités du racisme anti-Noirs et sur les discriminations que subissent les personnes racisées (accès à la justice, à l'emploi, à l'éducation, à la santé, au logement, mais aussi sur les scènes politiques et médiatiques) suppose d'identifier les liens entre la traite esclavagiste, l'histoire impérialiste et coloniale, les impensés qui persistent, les stéréotypes qui se reproduisent et ce racisme spécifique.

Ainsi, lutter contre le racisme anti-Noirs, contre l'afrophobie, ce n'est pas seulement dénoncer les actes racistes en tant que tels et les pénaliser, même si cela est indispensable, c'est aussi prendre la mesure de notre histoire et du rapport à l'altérité et à l'autre « noir », en particulier, qu'entretient l'Europe.

Ces dernières années, partout en Europe, les milieux afrodescendants sont très investis sur cette question. Pour ne parler que de la Belgique, actuellement, il ne se passe pas une semaine, voire pas un jour, sans prises de parole et débats des afrodescendants sur les scènes associatives, culturelles, mais aussi universitaires et institutionnelles.

Grâce aux actions et aux connaissances produites et diffusées par ces différents réseaux, cette question ne peut plus, aujourd'hui, être évitée.

Il s'agira donc de tenter de cerner ce racisme spécifique, sous de multiples angles, de comprendre ce qui permet de le combattre, mais aussi les manières dont il se perpétue, de manière visible et invisible.

Outre la mise en exergue des différentes dimensions relatives à l'afrophobie, le rapport a pour finalité d'élaborer des recommandations concrètes. Il ne s'agit donc pas seulement de produire une réflexion sur les atteintes aux droits et à la dignité, mais aussi, dans une logique prospective, sur les moyens nécessaires afin de permettre l'effectivité des droits.

Au final, ce que ce rapport vient interroger, c'est la possibilité pour l'Europe de se penser « noire » : Comment faire advenir une Europe capable de se penser dans la diversité ? Comment lutter contre les discriminations à l'égard de citoyens afropéens ? Comment favoriser la pacification des rapports sociaux ? Comment favoriser l'émergence d'une Europe ouverte au monde, confiante dans la relation à soi-même et à l'autre ?

Mais aussi : Quels rôles pour les institutions politiques, la société civile et les divers opérateurs sociétaux ? Quelles politiques publiques pour amorcer ou accompagner le devenir d'une telle Europe ?

De quoi parlons-nous ? Quels sont les enjeux ?

RECONNAITRE ET NOMMER L'EXPERIENCE RACISTE

L'**afrophobie** est un concept relativement neuf et encore peu usité dans le langage commun.

En effet, certaines formes de racismes sont décrites de manière spécifique en fonction des communautés visées. On évoque par exemple, l'*islamophobie* pour les musulmans, l'*antisémitisme* pour les juifs ou la *sinophobie* pour les chinois. La désignation des haines et discriminations à l'égard des femmes ou des personnes homosexuelles s'exprime par les termes : sexisme et homophobie.

Étonnement, le racisme à l'encontre des *personnes de couleur*, malgré son impact considérable dans la société, ne fait l'objet d'aucune dénomination particulière dans la pratique quotidienne. C'est ainsi que ces dernières années, le terme d'**afrophobie** est promu par les victimes elles-mêmes, ainsi que par les activistes de la lutte contre le racisme.

L'**afrophobie** désigne donc le racisme et les discriminations à l'encontre des *personnes afro-descendantes (PAD)*¹⁵. Il recouvre les violences et discours racistes, mais aussi le racisme structurel qui sévit dans les rouages des institutions publiques, notamment via les violences policières, le profilage ethnique, le contrôle brutal des migrants aux frontières ou encore les crimes de haine. De manière générale, il recouvre l'ensemble des préjudices subis en raison de la couleur de peau, en matière d'emploi, d'accès à la santé, au logement, de participation politique ou d'intégration sociale.

L'enjeu d'une désignation singulière dans la langue courante, comme dans le vocabulaire juridique et législatif, est considérable. En effet, l'absence de dénomination occulte les caractéristiques singulières des discriminations, ce qui renvoie les victimes dans la catégorie englobante du *racisme en général*. Cette situation est souvent ressentie comme une agression, car les souffrances ne peuvent pas se raconter. *La narration* de soi *ou des siens* dans l'espace public, qui peut mener à l'apaisement, est rendue impossible par la société.

Cette absence de désignation et la lourdeur des non-dits constituent le stigmate d'un impensé dans l'imaginaire européen. La *Question Noire* en Europe a longtemps été confrontée au tabou et à la difficulté de nommer la question raciale. Nous sommes face à une **histoire rendue invisible** et dès lors, impossible à démêler.

C'est ainsi que malgré la longue tradition de haine, mais aussi de logiques discriminatoires et paternalistes, envers les Noirs, les singularités de ce racisme restent mal connues, sous-estimées. Dans la plupart des pays européens, les constructions sociales qui ont forgé ces haines sont rarement dévoilées alors que le quotidien de milliers de citoyens Noirs se trouve fortement impacté.

Cette discrimination de couleur dépasse les catégories de classes ou de statut, ainsi que le démontre, par exemple, le cas de Madame Cécile Kyenge, députée européenne, médecin, première femme Noire nommée à une fonction ministérielle en Italie¹⁶. Elle a fait l'objet de nombreuses attaques racistes, xénophobes et sexistes, notamment par les milieux d'extrêmes droites.

Témoignage de Madame Cécile Kyenge, députée européenne¹⁷:

Non, je ne suis pas coupable ! Je suis simplement Noire et européenne.

Mon expérience personnelle rend compte du problème de couleur pour les citoyens d'Europe. Quand j'ai été nommée Ministre en Italie, lors de ma première conférence de presse, j'ai affirmé « Je suis Noire ! » Ma nomination avait provoqué tellement de réactions racistes, que j'ai dû affirmer qui j'étais !

Or dans l'imaginaire de certains, il n'y a pas d'Italiens noirs. J'ai donc expliqué mes origines, et j'ai dit « Je suis Italo-congolaise ». Cela m'a été reproché. En réalité, il est compliqué d'être Noir en Europe, vous êtes à priori toujours coupable, pointé du doigt. Je pense que cette expérience de la « présomption de culpabilité », relie les Noirs d'Europe, quel que soit le milieu. Il s'agit d'une pré-catégorie d'exclusion.

Les études parlent de stéréotypes ou de préjugés qui entraînent un déclassement des Noirs, avant même qu'ils ne puissent s'exprimer.

C'est ce qui est arrivé dès mon arrivée au Ministère. J'étais « coupable de quelque chose » dans le regard des autres. En fait, non, je ne suis pas coupable, je suis simplement Noire et Européenne. Aujourd'hui, certains ne l'acceptent toujours pas. Je suis entourée de gardes du corps et je dois entrer dans un programme de protection.

LA QUESTION NOIRE : UN IMPENSE EUROPEEN

Les pays d'Europe, à différentes échelles et selon des historicités propres, sont peu avancés dans la compréhension des faits de société à partir de la « Question Noire ». Dans les universités européennes, « la catégorie Noire » en termes d'analyse sociale apparaît timidement depuis quelques années seulement. Aux États-Unis, à l'inverse, la tradition est ancienne. Le monde anglo-saxon s'est donné depuis longtemps, les moyens institutionnels de comprendre la société à partir de la couleur de peau, première étape d'une réflexion et de politiques adaptées pour contrer les effets de la racialisation et du racisme anti-Noirs. Ce mouvement est d'ailleurs comparable aux lectures de la société sous le prisme de la question du genre.

Prendre la mesure des processus de racialisation et de leurs effets favorise l'émergence d'outils de connaissance, et par là-même inspire des politiques publiques adaptées aux enjeux de société.

« Dans l'Europe d'aujourd'hui, l'invisibilité de la « Condition Noire » entrave le développement de politiques publiques en phase avec la réalité des citoyens. Si cette catégorie de pensée n'existe pas, si le racisme qui touche les Noirs n'est pas reconnu, le développement d'outils d'envergure qui mesurent les conséquences sociétales de la Condition Noire devient difficile à concevoir.

Dans un entretien radio réalisé en janvier 2018, l'historien français Pap Ndiaye explique ainsi que l'Europe et singulièrement la France sont très en retard dans le développement d'outils

capables d'appréhender les questions de couleur et de genre. La comparaison avec les États-Unis est à ses yeux totalement édifiante. Il précise « *La France, en particulier la République, a toujours été réticente à distinguer ces « sujets » à partir de la question de la « race » ou de la couleur de peau. La référence biologisante du 19^{ème} qui est associée au concept de race domine l'imaginaire de la société française. C'est une catégorie de pensée taboue. Du coup, en France nous avons peu de chiffres concernant l'impact de la couleur de peau dans la vie quotidienne des citoyens* ».

UNE EXPÉRIENCE SOCIALE COMMUNE DANS UN MONDE QUI SE PENSE « BLANC »

Au fil du temps, le fait d'être regardé comme un Noir, dans une société qui se pense blanche, fabrique une expérience sociale commune, qui peut relier *les personnes de couleur*. Pour Pap Ndiaye, c'est donc bien le rapport à la société qui fonde l'expérience sociale et identitaire, de ce que l'on peut appeler une « Condition Noire »

QUELS SONT LES ENJEUX ?

L'engagement et la participation des citoyens

La lutte contre le racisme envers les personnes afro-descendantes ne peut se faire sans mobilisation. La créativité militante, les recommandations précises issues des acteurs de terrain et les nombreuses initiatives concrètes issues de la société civile, des artistes ou des chercheurs témoignent de la vigueur actuelle des revendications citoyennes. Cette tendance traverse non seulement l'Europe, mais aussi le reste du monde, via la mobilité dynamique des citoyens Noirs en diaspora.

Répondre à l'urgence des aspirations de la jeunesse afro-descendante

Ce mouvement de revendications issu de la jeunesse traverse la plupart des pays européens. Les aspirations prennent cependant des configurations singulières en fonction des États-Nations.

En Belgique par exemple, les jeunes générations Afro-descendantes, marquées par le passé colonial, refusent de subir en silence la répétition des humiliations et des injustices vécues par leurs parents. Ces jeunes sont clairement en demande d'un changement, maintenant. Ils souhaitent une égalité de traitement dans leur statut de citoyens nationaux et européens. Leurs revendications portent essentiellement sur les discriminations à l'embauche, les violences policières, les « non-dits » autour de l'histoire coloniale et la perpétuation d'un « esprit colonial » au sein des institutions, en particulier à l'école.

La reconnaissance de l'Europe des Afro-descendants ou l'Europe « Noire »

Aujourd'hui, la plupart des activistes et des chercheurs préoccupés par les questions postcoloniales dressent le portrait d'une Europe qui manifeste peu d'intérêt au sort des Afro-descendants en demande d'une « meilleure » citoyenneté. De fait, les Afro-descendants en Europe font partie des minorités les plus désavantagées et discriminées. Les politiques publiques à leur égard sont pourtant proportionnellement totalement insuffisantes.

Nicole Grégoire, chercheuse belge (FNRS/ULB), suggère que l'origine des freins à la prise en main sérieuse de la question, hormis l'aveuglement volontaire aux questions raciales, c'est qu'il existe de nombreuses particularités par pays, liées aux variations historiques coloniales et migratoires.

Les éléments les plus évidents à ces réticences peuvent s'expliquer par la montée des positions extrêmes au cœur de l'Europe. Des positions qui prennent la forme de violences à l'encontre des Afro-descendants ou qui se cristallisent à l'intérieur de groupes néonazis ou suprématistes blancs. Un autre élément potentiel d'explication provient de la crise migratoire, qui viendrait brouiller les cartes, amplifier le racisme anti-Noirs latent, au sein des sociétés européennes.

La perpétuation de rapports de dominations mortifères

Nicole Grégoire suggère que «des voix apparaissent, pour oser le concept de 'suprématie blanche', une notion que l'on pensait, en Europe, appartenir au seul vocabulaire/contexte américain. Aujourd'hui comme hier, il y a un intérêt à ce qu'une situation de domination se perpétue. Ce n'est pas qu'une question de passé. Trop souvent, la race et le racisme sont présentés comme des vestiges du passé.

La reconnaissance et les réparations sont essentielles pour enclencher des relations apaisées avec une part non négligeable des citoyens européens.

Peut-on décoloniser les imaginaires européens sans changer le rapport à l'Afrique de l'Europe ? Combattre l'afro-phobie, c'est aussi se préoccuper de faire bouger les lignes géopolitiques car la politique de la race n'est pas seulement locale, mais bien globale.

Ne faut-il pas connecter les luttes européennes anti-afro-phobie, non seulement avec les luttes américaines – ce qui se (re-)fait depuis quelques années (il y a en effet une longue histoire de ces connexions transatlantiques), mais aussi avec les luttes émancipatrices contemporaines de la jeunesse congolaise ou burkinabé, avec les luttes contre les mécanismes de domination des pays africains, et peut-être aussi avec les luttes pour des économies alternatives.

En Belgique notamment, des générations militantes précédentes se sont mobilisées à la fois pour les questions citoyennes et pour celles de politique étrangère nationale et européenne vis-à-vis des pays africains (Nicole Grégoire, novembre 2017¹⁸) ».

Sortir de l'eurocentrisme

L'Europe n'est plus le centre du monde. Des voix s'élèvent de toutes parts pour réclamer un nécessaire décentrage. Lutter contre le racisme, c'est donc aussi agir sur le regard porté sur l'Autre.

Pour l'Europe, il s'agit d'une révolution culturelle des imaginaires, un renversement de perspective afin de sortir de sa position/perception de domination. Aujourd'hui les citoyens en résistance dénoncent la persistance d'un regard colonisé sur le «Noir». La perpétuation du modèle relationnel fondé sur la domination ou l'humiliation n'est aujourd'hui plus admissible, en particulier pour les jeunes générations européennes afro-descendantes.

L'Europe Noire : Citoyenneté, héritage colonial et contestation sociale

D'APRÈS LES ÉCHANGES

AVEC LE PROFESSEUR STEPHEN SMALL | UNIVERSITÉ DE BERKELEY

LES SPÉCIFICITÉS DES POPULATIONS AFRO-DESCENDANTES EN EUROPE

L'Europe se compose de 46 nations et compte 770 millions de personnes. Parmi celles-ci, on estime que 7 millions sont « Noirs », avec plus de 90% réparties dans 12 nations, à savoir : Royaume-Uni, France, Pays-Bas, Belgique, Portugal, Espagne, Italie, Allemagne ; Danemark, Norvège, Suède, République d'Irlande. Par ailleurs, il y aurait peut-être 500 000 personnes de couleur dans les 34 autres nations européennes¹⁹.

La perception à l'intérieur des nations européennes : entre invisibilité ou visibilité ambiguë

Les Afro-descendants sont perçus de manière diverse en fonction de la particularité de chaque État. Cela dépend notamment de l'image que le pays se fait de lui-même durant l'esclavage ou la colonisation, du récit national face à ce passé, de l'histoire des migrations, de la nature du débat public et des luttes pour les droits humains ou la citoyenneté. Des éléments auxquels s'ajoutent évidemment les problématiques actuelles du continent africain, en termes de migrations, de développement économique ou de perspectives d'avenir.

Quelques exemples :

En Grande-Bretagne : les imaginaires se sont élaborés autour de la lutte pour l'abolition de l'esclavage, les migrations « noires » sont relativement anciennes, les enjeux de citoyenneté et de multiculturalisme des populations subsahariennes sont identifiés.

En France, le récit national humaniste est forgé autour de la devise : *Liberté, égalité, fraternité*. Les activistes antiracistes français alertent constamment sur l'existence de zones où les citoyens sont *un peu moins égaux que les autres*.

Aux Pays-Bas, la présence Noire est plus récente. Ensuite une certaine harmonie des relations interraciales prévalait avant les vagues de populisme racistes de cette dernière décennie.

La Suède a construit un discours autour de sa « non-implication » dans le projet colonial européen, étant donné qu'elle ne possédait pas de colonie. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle n'a joué aucun rôle dans la dynamique économique de la traite des Noirs.

Dans son rapport aux personnes afro-descendantes, la Belgique est marquée par l'imaginaire colonial de l'Afrique Centrale ainsi que par les divisions ethniques entre francophones et Flamands. Sur l'ensemble du territoire belge, tant au Nord qu'au Sud, les populations Noires se caractérisent par leur invisibilité dans les statistiques.

La chercheuse Nicole Grégoire (FNRS/ULB) évoque également cette notion d'*invisibilité* des citoyens belges descendants des colonies : « *Dans l'imaginaire belge, distinguer la population par le critère de la couleur de peau, revient à interroger la citoyenneté postcoloniale. Ce questionnement*

renvoie à l'analyse de l'héritage du passé colonial. Or la démarche est compliquée, car l'histoire coloniale est jalonnée de non-dits et de zones d'ombre. Les recherches montrent d'ailleurs que les politiques coloniales et postcoloniales belges ont systématiquement « rendu invisibles » les citoyens issus des colonies. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la frilosité actuelle à développer des outils de connaissance de la question de la couleur en Belgique».

Stephen Small parle de visibilité ambiguë en raison des positions extrêmes occupées dans les hiérarchies sociales. Les personnes afro-descendantes occupent généralement les niveaux inférieurs de la hiérarchie sociale. Elles véhiculent des images liées à la pauvreté, la prostitution, le crime ou encore les prisons. Et de manière paradoxale, les Afro-descendants se retrouvent très nombreux au top de cette hiérarchie, des stars dans le domaine de la culture, des arts, de la musique ou du sport de haut niveau. C'est particulièrement marqué pour ce qui concerne les Noirs américains.

Stephen Small pointe la vulnérabilité aigüe des Afro-descendants. Selon lui, il n'existe aucun espace économique dans lequel les Noirs en tant que groupe, sont matériellement ou politiquement meilleurs que les Blancs en tant que groupe : « On compte 4100 politiciens élus au niveau national dans 12 pays; dont 22 sont noirs (18 en Angleterre et 4 dans d'autres pays). Ces populations sont plus vulnérables sur la plupart des axes suivants : emploi, logement, santé, éducation, surveillance policière et violence, tribunaux, prostitution, pauvreté, prisons (novembre 2017, Stephen Small²⁰) ».

Une vulnérabilité qui apparaît aussi comme un paradoxe au regard de la capacité de résistance et de résilience dont font preuve les Afro-descendants au fil des siècles.

C'est à partir de ce constat que Stephen Small éclaire les ressorts de cette formidable détermination des Afro-descendants, dans la lutte contre les inégalités. Stephen Small explique que malgré tous les obstacles, l'exclusion des sphères académiques, la discrimination raciale dans de nombreuses sphères de la société : la contestation et la résistance n'ont jamais cessé. Les groupes organisés autour des questions noires refusent d'être réduits au silence. Exactement comme les générations précédentes ont refusé d'être colonisées. Aujourd'hui, il s'agit de renforcer le travail sur les imaginaires, comme sur l'affranchissement de l'esclavage mental. Les groupes organisés sont conscients de leur infériorité numérique dans le monde des Blancs, ce qui n'empêche pas la vigueur de la détermination du combat pour une citoyenneté digne.

Dans certains pays, notamment en Grande-Bretagne, la protestation sociale, les organisations sociales, l'engagement politique ont permis de prévenir l'aggravation des inégalités raciales. Ces combats ont facilité la décolonisation des esprits et la libération des forces de lutte contre l'exclusion des personnes afro-descendantes.

LA CONTESTATION SOCIALE

Créer des alliances avec les Blancs pour avancer ensemble

Stephen Small met l'accent sur l'organisation de la société civile. Le combat contre le racisme doit se structurer selon des stratégies précises à partir des acteurs engagés. Il considère que les alliances avec des mondes variés issus de la culture, des universités, de la politique... sont indispensables pour affronter cet enjeu. Ce n'est pas tant de savoir ce qu'il faut faire, mais plutôt comment mener les actions.

Comprendre pourquoi le racisme perdure et enrayer la perpétuation du racisme parmi la population blanche

Stephen Small considère qu'une partie de la population n'est tout simplement pas au courant, ou ne fait pas l'effort de savoir. Ce serait donc par ignorance que cette tranche de la population ne change pas d'attitude. En outre, le récit officiel ne dit pas la vérité autour du colonialisme et de la construction sociale de l'imaginaire qui va de pair avec l'entreprise coloniale. Il ne permet donc pas de comprendre ni de connaître ces faits historiques.

Stephen Small considère que les mentalités, les attitudes et les croyances d'une partie de la population blanche pourraient évoluer si la connaissance autour du fait colonial était davantage conforme à la réalité historique.

D'un autre côté, il reconnaît la réalité d'une autre partie de la population blanche pour qui les Noirs inspirent le mépris ou l'indifférence. Ceux-là sont imprégnés d'un esprit foncièrement racial. Ces personnes considèrent que les Afro-descendants sont inférieurs à la race blanche. Elles ont complètement intégré la race en tant que catégorie sociale.

Réparations, restitutions, et violences policières : que faire ? quelles stratégies ?

Ce chapitre rend compte de quelques éléments issus de l'expérience du CRAN (Conseil Représentatif des Associations des Noirs de France²¹). Il s'agit d'une association française, active dans la lutte contre le racisme et les discriminations.

Le CRAN s'intéresse à plusieurs problématiques, notamment les réparations liées à la mémoire des victimes du colonialisme et de la traite des esclaves, aux inégalités salariales à caractère racial, à la pratique du déguisement en «Blackface» (Tête de Nègre) qui persistent en France, ou encore aux relations entre la société civile et la police.

Avec le témoignage de Monsieur Ghyslain Vedeux, l'un des responsables actifs du CRAN, nous abordons quelques-uns thèmes précis au cœur de leurs luttes et de leurs actions.

LES RÉPARATIONS

Étude cas : Haïti

Haïti a été obligé de payer aux esclavagistes un dédommagement de 150 millions en écus d'or, (finalement ramené à 90 millions, cette somme équivaut aujourd'hui à 22 milliards €) ce qui pénalise jusqu'à nos jours l'économie haïtienne. Lorsque la France en 1825 doit se résoudre à quitter Haïti, elle exige ce dédommagement financier, tout en menaçant cette jeune nation de représailles, en cas de refus.

Lors de la première abolition de l'esclavage en 1794, la loi ne prévoit pas l'indemnisation des esclavagistes. En 1802, l'esclavage sera rétabli par Napoléon dans les colonies françaises. En 1848, lors de la seconde abolition de l'esclavage, aussi incroyable que cela puisse paraître, les esclavagistes furent financièrement indemnisés. Et la restitution des terres entre les anciens colons sera organisée un peu plus tard à Paris.

De plus, après l'abolition, les changements en termes de conditions de vie sont minimes. En effet, dans les colonies françaises, le travail forcé est instauré directement après la seconde abolition de l'esclavage en 1848. Dans les faits, les anciens esclaves obtiennent le nouveau statut d'indigène.

Ils étaient enchaînés, parqués, mutilés et bien souvent tués sur leur propre sol. Ce statut se retrouve d'ailleurs dans la plupart des colonies européennes en Afrique.

Alors que l'histoire officielle retient l'année 1848 comme date de l'abolition de l'esclavage, nous rappelons que le système esclavagiste a perduré de longues années sous la forme du travail forcé. Dans le Congo belge, par exemple, des colons coupaient les mains des travailleurs récalcitrants ou pas assez productifs. Ce travail forcé a été officiellement aboli en 1946 avec la loi Houphouët-Boigny. Et de manière générale, il a effectivement pris fin dans les années 60s.

Notons enfin que les colons esclavagistes qui ont obtenu des indemnisations sont connus, leurs descendants profitent aujourd'hui encore des dividendes.

LES RESTITUTIONS

Étude de cas : Le Bénin

Le CRAN a interpellé les autorités traditionnelles en Afrique ainsi que les autorités politiques afin de prendre des mesures pour la restitution des trésors pillés dans de nombreux pays africains et qui sont stockés dans des salles des musées en Europe.

En 2016, le Bénin fut le premier pays à demander officiellement la restitution des trésors pillés. Fin 2017, la Côte d'Ivoire, ainsi que le Forum des rois africains a effectué la même chose en demandant la restitution par la France des trésors volés ou pillés, qui reposent dans les musées français, notamment au musée Quai Branly Jacques Chirac à Paris.

Étude de cas : le travail des mémoires

Le CRAN est particulièrement actif sur le dossier des réparations. Leurs actions aboutissent à des résultats probants. En 2014, François Hollande parlait de « l'impossible réparation » et, pourtant, le 10 mai 2017 : « l'impossible réparation » devient réalité, grâce à la mise en place de la Fondation pour la mémoire des victimes de la traite négrière et de l'esclavage.

En France, il n'existe aucun musée dédié à la mémoire des victimes de la traite des Noirs. En octobre 2017, le CRAN obtient une victoire historique avec l'annonce par la mairie de Paris, de la création, avant 2022, d'un musée de France dédié à la mémoire de cette tragédie humaine.

Aujourd'hui le CRAN mène des campagnes de sensibilisation et de lobbying pour mettre à l'agenda politique la question des réparations et des restitutions.

Le CRAN pose le débat en termes nouveaux et invite les autorités à ouvrir un débat national sur ces questions²².

LES INÉGALITÉS SALARIALES

Deux exemples de revendications politiques menées par le CRAN

- Concernant les inégalités salariales basées sur la couleur, ils demandent aux autorités françaises et européennes de faire en sorte que les entreprises de plus de 50 salariés publient chaque année dans leur bilan social, un rapport de situations comparées liées aux origines ethniques. Dans beaucoup de pays, c'est le cas sur la question du genre, ils demandent la même chose s'agissant des origines ethniques, du recrutement, de la promotion et du salaire.
- Le CRAN a demandé au gouvernement français et à l'organisme France Stratégie l'évaluation du coût de la discrimination, sur base de la couleur de peau. Les chiffres montrent que ce racisme appauvrit autant la victime que l'auteur. France Stratégie a calculé que si rien ne change, la France perdra près de 400 milliards d'euros dans les 20 prochaines années, soit 20 milliards par an. Autrement dit, le coût de la discrimination est autant moral que financier. Le CRAN interpelle aujourd'hui le niveau européen pour encourager ce même le type d'enquête dans l'ensemble des États membres.

ACTION & DÉNONCIATION DU « BLACK FACE » – « LA TÊTE DE NÈGRE »

Il s'agit d'une pratique raciste qui stigmatise, entraîne l'infériorisation et la déshumanisation des individus. Le CRAN a résolu plus de 10 affaires durant la seule année 2017.

Le CRAN a notamment fait annuler plusieurs spectacles et un concert de musique où les artistes se produisaient déguisés en « black face ». Le CRAN a également obtenu de la Fédération des pâtisseries de France, l'interdiction de la commercialisation des pâtisseries appelées « têtes de nègres ».

Ils ont également déposé plainte contre des policiers qui avaient organisé une soirée « black face ». Le CRAN a obtenu gain de cause, avec une condamnation pour pratique raciste. Les poursuites sont en cours.

FOCUS SUR LES VIOLENCES POLICIÈRES

Ghyslain Vedeux rappelle que la police française a été instaurée en 1942 alors que la France était sous le régime de Vichy. Autrement dit, les pratiques policières de France ancrent leurs origines dans des pratiques d'inspiration nazie. L'ampleur des votes d'extrême droite lors d'élections passées à l'intérieur de la police française est relevée par la plupart des observateurs.

Quelques exemples significatifs des violences policières en France. Autant de combats menés par le CRAN pour demander justice et respect envers les personnes d'ascendance africaine :

Lamine Dieng²³ : tué par asphyxie par des policiers

Bertrand Nzohabonayo²⁴ : tué pendant son interpellation par des policiers, la version officielle a été mise à mal par le CRAN, qui a porté l'affaire en justice

Adama Traoré²⁵ : collusion entre Justice et la police, mensonge du procureur de Pontoise

Le CRAN travaille sur un projet en partenariat avec 6 pays afin de coordonner la lutte contre les violences policières et de mettre en place des actions efficaces.

Le racisme institutionnel : comment et pourquoi décoloniser les institutions ?

Ce chapitre aborde la problématique du racisme institutionnel. Nous le développerons essentiellement à partir d'un cas emblématique situé en Belgique. Il décrit une situation paradoxale, à savoir le racisme au cœur même du secteur institutionnel (public et privé) antiraciste.

Mireille-Tsheusi Robert a mené cette enquête associative pour Bamko asbl (le Comité féminin et afro-descendant de veille anti-raciste) basé à Bruxelles en collaboration avec Xavier Rousseau (BEPAX). Les résultats détaillés sont repris dans un ouvrage intitulé « *Racisme anti-Noirs, Entre méconnaissance et mépris* ».

Les champs d'action de Bamko se situent autour de l'éducation populaire en Belgique francophone. Bamko mène des projets de formations, d'expositions, de promotion de l'interculturalité, de lutte contre le racisme - dont l'*afrophobie* - (notamment via des publications, conférences, films, plaidoyers, recherche-action, testings). Bamko apporte de l'aide aux femmes et aux jeunes via la médiation scolaire, la formation et le soutien à l'entrepreneuriat²⁶.

Cette recherche a été effectuée auprès de 85 répondants bruxellois et wallons. Les répondants appartenaient à certaines catégories professionnelles actives dans la lutte contre le racisme. À savoir : des travailleurs issus des associations interculturelles, antiracistes ou sociales, des mandataires politiques, des coopérants ou encore des conservateurs dans des institutions. Une comparaison avec des non-professionnels et novices en la matière a été réalisée.

Le questionnement de départ consistait à mesurer la connaissance de l'histoire coloniale belge et des diasporas postcoloniales (Congo RDC, Rwanda, Burundi) ainsi que l'exemplarité en matière de diversité.

Mireille-Tsheusi Robert présente un tableau synthétique des principaux résultats sous la forme des mots clés suivants :

Mépris et amateurisme : Le racisme envers les afro-descendants se traduit par du mépris. Cette posture est synonyme de mise en distance, d'indignité, de déconsidération ou encore de mésestime. Elle explique que la grande majorité des travailleurs antiracistes « entretiennent leurs méconnaissances ». Beaucoup travaillent sur le sujet, sans connaissances, ni qualifications particulières. C'est comme si chacun pouvait traiter du racisme anti-Noir, en faire son métier, comme si aucune connaissance et compétence spécifiques ou formations n'étaient utiles. Elle fait part de son sentiment : « **A mes yeux, entretenir la méconnaissance de la réalité des Afro-descendants alors qu'on travaille à leur défense. Pour moi, c'est du racisme !** »

La recherche démontre également que les Afro-Belges sont quasi absents dans les organisations investiguées. Le taux de discrimination à l'embauche est plus fort dans les organisations antiracistes que dans la population en général, 83 % n'engagent pas d'Afro-descendants : « *Cette absence est de l'ordre de l'impensé. En général, la contribution des personnes de couleur se situe au niveau de contribution et le plus souvent sous forme de bénévolat. En cas de collaboration, celle-ci se passe souvent dans une relation de type paternaliste ou parrainée par une association blanche* ».

Apartheid, c'est ainsi que la situation est décrite par ce travail. Les organisations afro-belges évoluent de leur côté, à défaut de parvenir à nouer des partenariats réels, exempts de paternalisme financier et autres.

Monopole : On assiste à une situation de quasi-monopole du pouvoir associatif, de la parole légitime, des subsides structurels, de la visibilité médiatique.

Le secteur institutionnel Blanc s'empare du pouvoir et de la parole. Ce qui provoque inévitablement une compétition pour les subsides entre les associations « blanches » et celles issues de la diaspora.

« L'émancipation des citoyens Noirs vers la prise en mains de leur propre destin en termes de revendications citoyennes dérange, car cette démarche est parfois perçue comme une concurrence par des organisations antiracistes qui intègrent peu les acteurs directement impliqués »

Mireille-Tsheusi Robert

Racisme paradoxal : L'addition de la méconnaissance entretenue, de l'amateurisme, de la discrimination, de l'apartheid associatif et du monopole constitue un mépris des Afro-Belges, jugés comme ayant peu d'intérêt. Les afro-descendants subissent donc un mépris racial, dans des espaces et avec des personnes censées les défendre. Ce constat apporte néanmoins quelques clés de compréhension des mécanismes de perpétuations du racisme au fil des générations.

« Finalement, le vrai travail de lutte contre le racisme, ce sont les victimes elles-mêmes qui s'y attèlent le plus efficacement », nous explique Mireille-Tsheusi Robert.

Le racisme institutionnel dans le secteur culturel

Dans le même ordre d'idée relatif au racisme institutionnel, la recherche de Véronique Clette – Gakuba, dans le secteur culturel belge, montre que cette non diversité s'observe aussi dans les milieux artistiques où les Afro-descendants sont sous-représentés dans les postes de décision. Ses recherches dévoilent le paradoxe entre, d'une part, des acteurs particulièrement nombreux et qualifiés et, d'autre part, des associations et des projets culturels des Afro-descendants sous-financés et, le plus souvent, sous la coupe d'associations aux mains d'un pouvoir organisateur essentiellement « blanc ».

Perspective comparative européenne

L'organisation ENAR, *European Network Against Racism*, plaide pour l'adoption d'une résolution spécifique au racisme anti-Noir.

En l'absence de données fiables sur les discriminations dans l'UE, il est difficile de présenter des statistiques crédibles. ENAR estime à 15 millions le nombre de personnes d'origine africaine, y compris les Afropéens. Ce chiffre plus élevé que celui présenté par Stephen Small s'explique par la prise en compte des personnes issues d'une migration récente, qui n'aurait donc pas encore acquis une des nationalités européennes.

Les personnes d'ascendance africaine sont l'une des plus grandes minorités en croissance en Europe. Aujourd'hui, ces personnes se trouvent dans tous les États membres de l'UE, les plus faibles pourcentages se trouvant dans les pays baltes, et aux Pays-Bas. Les parcours d'installation sont diversifiés, certaines personnes proviennent des migrations récentes, tandis que d'autres citoyens européens et leurs familles sont présents en Europe depuis plusieurs générations et plusieurs siècles.

ÉTUDE DE CAS : À PROPOS DES VIOLENCES POLICIÈRES ET DU PROFILAGE ETHNIQUE EN EUROPE

Les violences policières et le profilage ethnique sont des problèmes récurrents et connus de longue date. Et c'est une tendance générale que l'on retrouve dans la plupart des pays européens.

À Paris, les recherches menées par l'Open Society Justice Initiative ont montré que les personnes perçues comme « Noires » étaient globalement six fois plus susceptibles d'être arrêtées par la police par rapport aux « Blancs ».

Au Royaume-Uni, les personnes noires sont six fois plus susceptibles d'être arrêtées et fouillées par la police que les Blancs, selon les dernières données de la police.

En Allemagne, le déni sur la question du profilage ethnique ne permet pas de produire des données qui documentent le phénomène. Ce déni empêche la poursuite des auteurs du profilage racial. Dans ces conditions, il est difficile de protéger les victimes.

QUELQUES POINTS D'ATTENTION SUR LE CAS DE LA BELGIQUE :

Une enquête commanditée par la Fondation Roi Baudoin (2017) indique que 60 % des Afro-descendants sont diplômés, mais ils sont 4 fois plus au chômage que le belge moyen.

80% déclarent être victimes de discrimination, et ce dès le plus jeune âge.

61 % se sentent Belges et 86 % estiment être perçus comme des étrangers.

Que montre l'enquête menée par la Fondation Roi Baudoin (2017) concernant le marché de l'emploi ?

Sarah Demart, chercheuse et co-auteure de l'enquête sur la discrimination envers les citoyens belges d'origines africaines (commanditée par la Fondation Roi Baudouin, 2017) évoque le profil

de la Belgique qui présente **une ethno-stratification du marché de l'emploi, c'est-à-dire une stratification en fonction de caractéristiques de genre ou d'ethnicité.**

Cela signifie qu'être un homme noir ou une femme noire entraîne des orientations vers certains types d'emploi.

L'enjeu de la reconnaissance et de la désignation de l'afro-phobie

L'enquête montre également que l'impact de la non-reconnaissance du concept de racisme anti-Noirs diminue la possibilité de pouvoir se sentir à même d'exprimer ou de dire que l'on a été victime de racisme, mais plus encore de le penser. Ce qui signifie que le malaise ou la blessure n'arrivent même pas à la conscience, il n'y a donc pas de légitimation.

Ce travail prouve que le racisme institutionnel place les gens dans un cadre schizophrénique. Cette violence exercée par les institutions a des conséquences significatives en termes de santé mentale.

Pour les associations de terrain, les institutions publiques doivent donner l'exemple en matière d'embauche de personnes de couleur. Les citoyens belges, d'origine africaine, attendent des pouvoirs publics, un engagement fort à travers la diversité des outils publics pour lutter de manière innovante et proactive contre les discriminations.

Le principe des quotas est aussi réclamé par les associations belges, elles demandent l'ouverture d'un débat sur le principe des quotas, afin de faciliter et de stimuler l'entrée des personnes afro-descendantes sur le marché de l'emploi.

Position du commissaire aux droits de l'homme – conseil de l'Europe

EXTRAIT : DU CARNET DES DROITS DE L'HOMME
DU COMMISSAIRE NILS MUIŽNIEKS (25/7/2017)

Les États européens doivent adopter une approche proactive

Il est nécessaire de renforcer la position des Noirs en Europe, aussi bien celle des personnes venues d'Afrique récemment que celle des communautés noires installées de plus longue date. Les pays européens doivent commencer par assumer leur passé. Ainsi, ceux qui ne l'ont pas encore fait devraient reconnaître publiquement que l'esclavage, le commerce des esclaves et le colonialisme figurent parmi les principales causes de la discrimination actuelle envers les Noirs. C'est une condition préalable indispensable à l'élimination de l'afrophobie.

La décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui a été proclamée par l'ONU et se poursuit jusqu'en 2024, est une excellente occasion, pour tous les pays, de prendre des mesures proactives pour promouvoir l'égalité et insister davantage sur la lutte contre l'afrophobie dans leurs politiques nationales de lutte contre les discriminations.

Seuls quelques États ont envisagé de se doter de politiques spécifiques. Il est grand temps de faire progresser l'inclusion sociale, l'égalité et l'autonomisation des Noirs en Europe, en y consacrant davantage d'attention et de moyens. Les États européens devraient notamment :

- Mettre en valeur tout ce que les Noirs ont apporté à l'Europe, qui est par nature un continent pluraliste ;
- Agir avec détermination contre toutes les formes d'incitation à la haine envers les Noirs et accorder une attention particulière à la lutte contre le racisme en politique et dans le sport, ainsi qu'à la lutte contre le discours de haine en ligne ;
- Collecter des données nationales ventilées sur les groupes ethniques et raciaux, sur la base de l'auto-identification volontaire ;
- Interdire toutes les formes de ségrégation scolaire et remédier à la surreprésentation des enfants noirs dans certains établissements ;
- Interdire toutes les formes de profilage racial dans les activités de la police et mettre en place un mécanisme de plaintes efficace et transparent ;
- Renforcer la législation interdisant la discrimination dans l'accès aux soins, au logement et à l'emploi, et réaliser des « tests de discrimination » pour mettre en évidence des comportements discriminatoires dont les victimes ont du mal à prouver l'existence, et pour éliminer ces comportements ;
- Créer des possibilités d'augmenter la participation des Noirs et d'autres minorités ethniques à la vie politique, à l'administration et aux processus décisionnels, aux niveaux national et local.

Voir le texte intégral :

<https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/afro-aphobia-europe-should-confront-this-legacy-of-colonialism-and-the-slave-trade>

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES RESSOURCES EUROPÉENNES

Recommandation Rec(2001)6 du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance raciale dans le sport

[https://www.coe.int/t/dg4/epas/resources/texts/Rec\(2001\)6_fr.pdf](https://www.coe.int/t/dg4/epas/resources/texts/Rec(2001)6_fr.pdf)

Recommandation Rec(2001)10 du Comité des Ministres aux États membres sur le Code européen d'éthique de la police

https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016805e2905

Recommandation de politique générale n° 11 de l'ECRI sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/gpr/en/recommendation_n11/recommendation_11_FR.asp?

Recommandation de politique générale n° 15 de l'ECRI sur la lutte contre le discours de haine

Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine

https://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommendation_N15/REC-15-2016-015-FRE.pdf

Documents du groupe de travail d'experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine (en anglais)

<http://www.ohchr.org/EN/Issues/Racism/WGAfricanDescent/Pages/WGEPADIndex.aspx>

Pour des pratiques de police plus efficaces. Guide pour comprendre et prévenir le profilage ethnique discriminatoire, FRA, 2010

<http://fra.europa.eu/fr/publication/2013/pour-des-pratiques-de-police-plus-efficaces-guide-pour-comprendre-et-prevenir-le>

Rapport alternatif 2014-2015 du Réseau européen contre le racisme (ENAR) sur l'afrophobie en Europe (en anglais)

http://www.enar-eu.org/IMG/pdf/shadowreport_afrophia_final_with_corrections.pdf

Invisible visible minority – Confronting Afrophobia and Advancing Equality for People of African Descent and Black Europeans in Europe, ENAR, 2014 (en anglais)

<http://www.enar-eu.org/Invisible-visible-minority-our>

Que peut faire l'Europe ?

L'ensemble des recommandations est situé au niveau européen. Bien que certains éléments soient du ressort des Etats-Nations, nous avons ici mis en exergue les axes qui devraient être appuyés par les instances européennes afin d'encourager et d'harmoniser la lutte effective contre l'afrophobie et le racisme anti-Noirs.

RECONNAITRE L'AFROPHOBIE DE MANIÈRE FORMELLE DANS LE DISPOSITIF LÉGISLATIF SUR L'ÉGALITÉ RACIALE ET LES DISCRIMINATIONS

Mettre à l'agenda politique le racisme envers les Noirs en Europe de manière formelle

La référence au racisme envers les personnes afro-descendantes en Europe doit être intégrée de manière explicite aux respects des droits fondamentaux. L'UE doit élargir les outils, comme les mécanismes de promotion ou de protection des droits humains à la problématique de l'afrophobie. L'absence de termes spécifiques pour qualifier cette forme de racisme entrave la reconnaissance des préjudices subis par les Afropeens. Aujourd'hui, les préjugés, les discriminations voire la haine envers les Noirs résultent des imaginaires élaborés par les pouvoirs dominants Blancs, qui légitimaient l'esclavage et la colonisation.

Paradoxalement ce racisme paraît tellement ancien, que le nommer deviendrait presque illégitime. Au fond, c'est comme s'il n'existait pas. La réalité est évidemment toute autre. Raison pour laquelle l'UE devrait marquer son engagement total dans la reconnaissance des mots qui désignent et condamnent de manière explicite le racisme envers les Afropeens.

L'UE devrait marquer son soutien concret à la décennie 2015-2024, décrétée par les Nations Unies : « Décennie Internationale des personnes d'ascendance africaine »

L'UE devrait proposer des outils pour inciter les États membres à s'approprier davantage cette Décennie au travers de journées d'études nationales et transnationales avec centralisation des données et des recommandations, de la mise en place de commissions d'expertises et de veille composées en majorité d'experts afro-descendants et d'encouragement en matière de politiques publiques anti-discriminations. L'UE devrait de la sorte faciliter de faciliter le travail sur la déconstruction des stéréotypes concernant les personnes d'ascendance africaine.

COLLECTER DES DONNÉES SUR LE RACISME ANTI-NOIRS EN EUROPE

Créer une commission ou un observatoire européen dédié à l'afrophobie

Cette instance aurait pour but d'alimenter les politiques publiques des États membres dans le soutien aux stratégies nationales de lutte contre ce racisme. Avec notamment : la production de données objectivées et standardisées, des comparaisons à l'échelle européenne ou encore le « monitoring » des situations dans chaque pays. Elle permettrait de dégager une vision transversale et transnationale des discriminations qui touchent les multiples facettes de la vie des Afro-descendants, à savoir : l'emploi, l'accès à un enseignement de qualité, le logement, l'accès aux soins, l'accès à la justice ou encore les violences policières et les crimes de haine.

L'un des enjeux essentiel d'un observatoire ou d'une commission permanente serait la reconnaissance pleine et entière des citoyens européens afro-descendants. Il s'agit de permettre à ces citoyens d'exercer leurs droits et leurs devoirs de manière égalitaire.

L'UE doit avoir le courage de proposer des mécanismes volontaristes qui intègrent le paradigme de la couleur dans la citoyenneté européenne.

Diligenter une enquête européenne pour chiffrer le coût financier de la discrimination à l'embauche basée sur des critères raciaux envers les populations Noires

La discrimination à l'embauche est l'une des plus importantes subies par les minorités d'Europe. La connaissance de l'ampleur du phénomène pour les populations afro-descendantes est insuffisante. L'UE doit inciter les États membres à documenter davantage cette question et à mettre en œuvre des plans d'action afin de s'attaquer à ce grave problème qui entrave les parcours de réussite et de reconnaissance des Afropéens.

L'UE doit inciter les États membres à adopter des plans d'action comprenant des mesures spécifiques de lutte contre l'afrophobie, et cela pour l'ensemble des dimensions transversales de la question (emploi, logement, enseignement, violence policière, profilage ethnique...)

**RECONNAITRE L'HISTOIRE PARTAGÉE
PAR LES PERSONNES AFRO-DESCENDANTES ET L'EUROPE**

L'UE doit reconnaître la contribution des Noirs à l'édification des sociétés occidentales

Il s'agit notamment de reconnaître la création de richesses en Europe durant l'époque coloniale et l'exploitation des esclaves dans les plantations durant la traite négrière. L'influence considérable des Afro-descendants dans la culture européenne, les arts ou encore leur participation aux guerres européennes sont à valoriser.

L'UE doit proposer la mise en place d'une journée européenne dédiée à la mémoire des victimes de l'esclavage et de la colonisation

Le symbole du 12 octobre, date de l'arrivée de Christophe Colomb dans les Amériques, marque le début du commerce triangulaire avec l'Afrique. C'est aussi l'avènement de l'un des plus massifs déplacements forcés de populations de l'histoire de l'humanité. Cette ère d'esclavage sera suivie par une seconde phase d'exploitation prédatrice, sous la forme de la colonisation.

**FAIRE PREUVE DE PÉDAGOGIE ET S'ATTAQUER AUX CAUSES DE
LA PERPÉTUATION DES IMAGINAIRES RACISTES ENVERS LES PERSONNES
AFRO-DESCENDANTES AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE**

L'UE doit favoriser la mise en place de dispositifs d'éducation et de sensibilisation des opinions publiques autour des contextes historiques qui fabriquent le racisme anti-Noirs

Mixité et diversité devraient davantage intégrer les récits qui façonnent les identités d'une Europe démocratique et confiante dans sa relation au monde. La mise en place de mécanismes d'envergure pour lever les résistances des États membres face à la réalité sociale de la « diversité » est une urgence. De manière générale, l'UE doit inciter les États membres à travailler les imaginaires des opinions publiques concernant l'Afrique et les personnes afro-descendantes. Il est temps de développer des outils concrets qui permettent de faire œuvre de pédagogie autour de la construction sociale du racisme.

L'UE doit soutenir la création de programmes de conscientisation des opinions publiques qui déconstruisent les stéréotypes, en particulier dans le contexte de la crise migratoire. Il faut clarifier le débat entre l'immigration et l'inclusion des citoyens européens d'origine africaine

Ce soutien est d'autant plus urgent au regard de la crise actuelle des migrants qui exacerbe les imaginaires racistes envers les personnes afro-descendantes. La multiplication des incidents graves à caractère clairement afrophobe, rappelle l'état de détérioration du climat social concernant la tolérance envers les personnes afro-descendantes qui arrivent en Europe.

La fragilisation des migrants d'origine subsaharienne, ainsi que les atteintes aux droits humains à leur égard, appellent à un sursaut moral et politique de l'UE.

L'UE doit inciter les États membres à mettre en place des contenus académiques autour de l'histoire de l'esclavage, du colonialisme et du racisme envers les Noirs dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, en particulier dans les études en sciences politiques, sociales et humaines, ainsi qu'en sciences de l'éducation

Il s'agit notamment de mettre en perspective le moment présent avec l'histoire des relations entre l'Europe et l'Afrique. Il importe également de réviser les manuels scolaires afin d'y intégrer ces contenus de manière explicites et selon une pluralité de sources et de points de vue, afin d'inclure les analyses et perspectives afro-descendantes quant à l'histoire de l'esclavage, du colonialisme et du racisme envers les Noirs. Il faut aussi transmettre des connaissances concernant l'apport des personnes afro-descendantes à la construction européenne. Ces contenus doivent naturellement trouver leur place dans les programmes scolaires et le curriculum obligatoires de l'enseignement général. Cette dynamique pédagogique peut s'inspirer des initiatives existantes avec l'antisémitisme et l'histoire de la question juive au 20^e siècle, en Europe.

RÉPONDRE AUX ATTENTES DE JUSTICE ET D'ÉGALITÉ DE LA JEUNESSE EUROPÉENNE D'ASCENDANCE AFRICAINE

Les jeunes citoyens européens s'organisent pour lutter contre l'afrophobie. Ils interpellent les autorités publiques face aux ravages d'un racisme qui se perpétue d'une génération à l'autre, depuis le temps de l'esclavage, ou celui de la colonisation qui a touché leurs ancêtres et leurs familles. Aujourd'hui, cette indignation devient révolte, face aux sorts des migrants subsahariens, aux violences institutionnelles ou encore à la dureté du marché de l'emploi pour les jeunes Noirs. Cette jeunesse revendique auprès de l'UE et des États membres des solutions concrètes qui apportent le changement, maintenant.

SUSCITER DES ALLIANCES ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LES CITOYENS, NOTAMMENT PAR UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION DES AFRO-DESCENDANTS DANS LE SECTEUR PUBLIC ET PAR L'ALLOCATION DE RESSOURCES À LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'UE doit inciter les États membres à adopter des politiques de discrimination positive, comme des quotas d'engagement d'un personnel issu de la diversité, en particulier dans les instances publiques et culturelles

Les autorités publiques doivent susciter les alliances avec la société civile, pour la mise en place de mesures concrètes contre le racisme.

La tâche est immense, les citoyens européens n'y parviendront pas seuls. L'ampleur de la lutte appelle des stratégies d'actions structurées et concertées entre les acteurs.

L'UE doit inciter les États membres à exiger des niveaux de qualifications validés pour les travailleurs actifs dans les secteurs anti-racistes

L'UE devrait inciter les États membres à exiger la mise en place de formation homologuée en matière de lutte contre le racisme. L'UE doit mettre l'accent sur une exigence de qualité professionnelle, notamment par l'obligation de formation pour les travailleurs du secteur public et culturel. De plus, il s'agit d'inciter les États à prévoir la mise en place de mécanismes de soutien à l'engagement d'un personnel compétent issu de la diversité afro-descendante. Les acteurs de la société civile dénoncent en effet l'amateurisme qui règne dans le secteur en matière de connaissances des mécanismes à l'œuvre dans le racisme envers les personnes afro-descendantes.

L'UE DOIT INCITER LES ÉTATS MEMBRES À EXIGER QUE LES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, PUBLIENT CHAQUE ANNÉE DANS LEUR BILAN SOCIAL UN RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE LIÉ AUX ORIGINES ETHNIQUES DES TRAVAILLEURS

L'ue doit inciter les états membres à mettre en place des politiques d'engagement volontaristes, sur base de quotas de personnes issues de la diversité afro-descendante

Les politiques à cet égard peuvent s'inspirer des multiples initiatives de politiques nationales en matière d'égalité des genres, notamment dans le marché du travail, le secteur public et dans le secteur privé.

FINANCER LES INITIATIVES CITOYENNES ISSUES DE LA DIVERSITÉ

L'UE doit créer un fond européen pour financer structurellement les associations impulsées par des afro-descendants**L'UE doit créer des outils qui stimulent et accompagnent la multitude de projets citoyens et innovants qui œuvrent à l'avènement d'une Europe inclusive et tournée vers le futur****L'UE doit inciter les États membres à libérer des moyens pour aider les associations à mener des projets en faveur de la lutte contre les mécanismes qui permettent la reproduction du racisme anti-Noirs**

L'UE DOIT INCITER LES ÉTATS MEMBRES À FINANCER DES MÉCANISMES DE RÉPARATIONS DES DISCRIMINATIONS SUBIES PAR LES PERSONNES AFRO-DESCENDANTES SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI

Tant que les sociétés européennes discriminent en fonction de la couleur de peau, tant que la diversité n'est pas entrée dans les mentalités des citoyens européens, l'UE et les responsables politiques doivent proposer des mécanismes qui compensent les conséquences concrètes d'une société européenne racisée.

Les populations européennes afro-descendantes étant en majorité hautement scolarisées, il s'agit de valoriser et de faire reconnaître leurs compétences. En ce qui concerne les membres des diasporas nouvellement arrivés, doivent être encouragées des mesures telles que l'accompagnement et la facilitation de la reconnaissance des diplômes ainsi que la remise à niveau des compétences pour faciliter l'embauche des personnes afro-descendantes ou d'autres encore qui seront adaptées aux particularités des contextes nationaux. Le principe étant de répondre à la gravité des discriminations face au travail. Il s'agit de réparer les conséquences des discriminations.

DÉCOLONISER LES INSTITUTIONS PUBLIQUES : ÉCOLES, ADMINISTRATIONS, MUSÉES, ESPACE PUBLIC

L'UE doit inciter les États membres à identifier les mécanismes de perpétuation du racisme au sein des institutions publiques nationales et à mettre en place des plans d'action et des outils adéquats afin de remédier à ces discriminations.

L'UE doit favoriser le financement de projets culturels qui interrogent la place, les vécus et les processus de reconnaissance des citoyens afro-descendants, ainsi que le rapport à l'Afrique de l'Europe, via l'écriture, l'histoire, le cinéma, la poésie, etc.

L'UE DOIT INCITER LES ETATS MEMBRES A PRENDRE DES MESURES EN FAVEUR DES RESTITUTIONS DES PAYS IMPLIQUES DANS LE COLONIALISME

Les axes à développer de manière prioritaire sont les suivants :

Restitution des objets culturels et mémoriels des musées européens vers l'Afrique

Ouvrir un débat sur la question des restitutions matérielles et symboliques à l'égard de l'Afrique et des Afro-descendants suite à l'esclavage et au colonialisme

Travailler à présenter dans les musées, les manuels scolaires et l'espace public l'histoire esclavagiste et coloniale sous l'angle des luttes et des résistances et à valoriser les héros africains sur ces différentes scènes via par exemple des statues, des noms de rue...

L'UE DOIT INVITER LES ÉTATS MEMBRES À TENIR COMPTE DES DISCRIMINATIONS CROISÉES, NOTAMMENT DE GENRE ET DE COULEUR

L'UE doit promouvoir des dispositifs de protection en faveur des femmes afro-descendantes. En même temps, l'UE doit favoriser la production de connaissance du racisme situé au croisement de la couleur et du genre

Les femmes afro-descendantes supportent des fardeaux supplémentaires, tels que la vulnérabilité économique ou le sexisme liés à la condition de femme « Noire ». L'UE est invitée à reconnaître ce phénomène d'ampleur et à y faire face de manière concrète.

L'UE DOIT RENFORCER LES MESURES POUR PROTÉGER LES CITOYENS CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES

L'UE doit travailler à l'interdiction des techniques létales dans les États membres et amplifier le soutien à la mise en place effective de mesures de protection contre les abus de la police

Les acteurs de la société civile demandent que soit facilitée la mise en place d'outils de défense des citoyens contre les violences policières.

Par exemple : le récépissé lors des contrôles de police, les cameras piétons, l'insertion de membres de la société civile dans les instances de contrôle de la police. Des mesures qui permettent de garantir l'indépendance des forces policières.

L'UE doit faciliter la protection des enfants de couleur, dans l'ensemble des États membres

L'inquiétude des parents se transforme en angoisse, face à l'augmentation des agressions raciales, des crimes de haine, ou encore la brutalité des contrôles policiers. En réponse, les associations de la société civile proposent des dispositifs concrets tels que par exemple les auto-récipicés des contrôles d'identité ou encore des bracelets alarmes pour surveiller les enfants. Les associations demandent que leurs initiatives soient entendues et soutenues de manière concrète.

- 1 Fondation Roi Baudoin, 2017, *Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandaï et Belgo-Burundaï* ; <http://enarireland.org/afrophobia-in-ireland-racism-against-people-of-african-descent/> ; Denise E onayi-Mäder et Didier Ruedin, 2017, Etat des lieux du racisme anti-Noir-e en Suisse, Etude exploratoire à l'attention du Service de lutte contre le racisme (SLR), SFM Studies #67f ; ...
- 2 <http://www.enar-eu.org/Invisible-visible-minority-our> ; ENAR, 2015, *Afrophobia in Europe, Shadow Report 2014-2015* ; ENAR, 2017, *Towards an EU framework for national strategies to combat Afrophobia and promote the inclusion of people of African descent and Black Europeans*.
- 3 Philomena Essed, 1991, *Understanding Everyday Racism: An Interdisciplinary Theory*, (SAGE Series on Race and Ethnic Relations ; Mireille-Tsheusi Robert, Nicolas Rousseau, 2016, *Racisme anti-Noirs, Entre méconnaissance et mépris*, Couleur Livres ; ...
- 4 ENAR, 2017, op. cit.
- 5 Xavier Dunezat, Camille Gourdeau, 2016, « Le racisme institutionnel : un concept polyphonique », *Migrations Sociétés*, 163, p. 25.
- 6 Sylvie Laurent, 2016, *La couleur du marché. Racisme et néolibéralisme aux Etas-Unis*, Seuil.
- 7 Xavier Dunezat, Camille Gourdeau, 2016, op. cit., p. 20.
- 8 Gloria Wekker, 2016, *White Innocence: Paradoxes of Colonialism and Race*, Duke University Press.
- 9 Dienke Hondius, 2014, *Blackness in Western Europe: Racial Patterns of Paternalism and Exclusion*, Transaction Publications.
- 10 Stephen Small, 2017, *20 Questions and Answers on Black Europe*, Amrit.
- 11 Stuart Hall, 2013, « Race, articulation et sociétés structurées 'à dominante' », in *Identités et cultures 2. Politiques des différences*, éditions Amsterdam, p. 203.
- 12 Teun A. van Dijk, 2005, « Le racisme dans le discours des élites », *Multitudes*, 23, p. 43.
- 13 Damien Trawalé, 2016, « La reproduction sans encombre des rapports de race : le cas des gays noirs », *Migrations Sociétés*, 163, pp. 61-74.
- 14 Albert Memmi, 1957, *Portrait du colonisé, précédé du portrait du colonisateur*, éd. Buchet/Chastel.
- 15 A ce sujet, voire le travail de conceptualisation effectué par les Nations Unies dans le cadre de la Décennie Internationale (2015-2024) des Personnes Afro-Descendantes (PAD). Documents du groupe de travail d'experts de l'ONU sur les personnes d'ascendance africaine (en anglais) <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Racism/WGAfricanDescent/Pages/WGEPADIndex.aspx>
- 16 Ministre de l'intégration sociale dans le gouvernement d'Enrico Letta en Italie (2013).
- 17 Cécile Kyenge, novembre 2017, compte rendu d'intervention de la « Journée débat sur l'afrophobie » au Parlement Européen à l'initiative de Madame Marie Arena, députée européenne.
- 18 Nicole Grégoire, 2017, intervention lors de la journée de réflexion autour de l'afro-phobie, organisée par Marie Arena, le 20 novembre 2017 au parlement européen.
- 19 Stephen Small, 2017, *20 Questions and Answers on Black Europe*, Amrit.
- 20 Extrait du compte rendu de la conférence donnée lors de la "journée de travail autour de l'afrophobie", organisée par Marie Arena, députée Européenne, le 20 novembre 2017.
- 21 Pour plus d'information voir le site de l'organisation <https://le-cran.fr/>
- 22 Voir le site de l'association, pour en savoir plus sur les actions et les résultats <https://le-cran.fr/les-reparations-du-cran/>
- 23 Voir à ce sujet le rapport d'Amnesty International <https://www.amnesty.org/download/Documents/20000/eur-210082012fr.pdf>
- 24 Le CRAN, les victimes, et de nombreuses organisations de la société civile, 2016, se mobilisent et se souviennent de ces violences mortelles <http://www.memoiresetdroitsdesafro.sitew.fr/Droits.B.htm#Droits.B>
- 25 Ghyslain Vedeux, 2014, voir un entretien sur le sujet, livré à la presse <https://www.nouvelobs.com/rue89/rue89-nos-vies-connectees/20141231.RUE7261/joue-les-tours-et-le-procureur-ne-mit-pas-fin-aux-rumeurs.html>
- 26 Pour en savoir plus sur les stratégies d'actions de l'association BAMKO <https://www.bamko.org/blank>

Remerciements

Que les contributeurs de ce rapport soient ici remerciés pour leurs apports en termes de compréhension des enjeux, de débats et d'élaboration de recommandations.

Mandataires politiques, chercheurs, enseignants, activistes, intervenants sociaux, artistes, citoyens, nos remerciements particuliers vont aux responsables ou membres issus des Parlements bruxellois et européens ; des associations CHANGE (Association panafricaine bruxelloise), Bamko (Comité féminin et afro-descendant pour l'interculturalité, contre le racisme), Le CRAN (Collectif Représentatif des Associations Noires de France), ENPAD (European Network for People of African Descent), CEC (Coopération Education Culture), ENAR (European Network Against Racism), Le Collectif Mémoires Coloniales et Lutttes Contre les Discriminations, ainsi que des Universités de Berkeley, UCL, ULG, ULB.

Nous tenons à remercier en particulier pour leur intervention :

Cécile Kyenge, Stephen Small, Bambi Ceuppens, Véronique Clette-Gakuba, Ghyslain Vedeux, Sarah Demart, Mireille-Tsheusi Robert, Wouter Vanbellingen, Inez Oludé da Silva, George-Louis tin, Nicole Grégoire, Modi Ntambwe, Olivier Servais et Olivier Mukuna.

Merci également à Carmelle Elvira Nezerwe, Bérénice Goffin, Marie-Anne Crijns, Vasantha Fagard et Véronique Deschamps pour leur soutien.

Enfin, cette étude, qui s'inscrit dans une démarche politique plus large, existe grâce à la volonté de Madame Marie Arena, députée européenne.

Nous la remercions chaleureusement pour cet engagement précieux.

JACINTHE MAZZOCCHETTI ET CAROL SACRÉ